

Acte interruptif sur ancienne prescription trentenaire

Par castor83, le 26/09/2015 à 14:46

bonjour,

un acte interruptif d'une prescription trentenaire intervenu avant la loi de 2008 peut-il prolonger la prescription au delà du délai butoir de 20 ans instauré par la nouvelle loi. en précisant que la dite prescription trentenaire (crédit bancaire à une entreprise) a été raccourcie par le nouveau régime.

merci de vos lumières car ce point n'est vraiment pas clair.